

**INDIGNATION AU PAYS « MODÈLE DE DÉMOCRATIE ET DE JUSTICE »
OÙ SONT GARANTIS LES LIBERTÉS ET LES DROITS FONDAMENTAUX DE
L'HOMME**

Monsieur Louis TOGNISSO
Tognisso_louis@yahoo.fr
Lettre ouverte

À Son Excellence
Monsieur Patrice TALON
Président de la République du Bénin
Palais de la Marina, Cotonou Bénin

Le Lundi 12 Mai 2025

Excellence Monsieur le Président Patrice TALON,

Ceci se passe dans votre beau pays que vous aimez tant et où vous réalisez apparemment de bonnes choses au dire d'un certain nombre de concitoyens béninois. Je n'aurai qu'un seul regret à vous exprimer, Monsieur le Président : que vous et moi n'ayons pas pu retrouver le canal direct par lequel nous avons toujours eu des échanges francs et constructifs, tant les ondes ont été brouillées à dessein entre nous pour vous empêcher de comprendre et de voir ce qui s'est noué, dans votre dos, contre vos orientations et instructions. Je vous prie, cette fois-ci, de prendre la peine de prendre connaissance de ce qui suit : Le Sieur ABOU Sakaryaou, chef d'entreprise, comme il se qualifie pompeusement devant les tribunaux, a été instrumentalisé par un membre actuel important de votre Gouvernement à travers Feu Monsieur GBAGUIDI Anselme (aujourd'hui malheureusement décédé). Il vient de commettre en plein jour, le jeudi 20 mars 2025 dernier, en plein cœur du quartier Haie Vive, Cadjehoun Cotonou, une opération de brigandage au domicile de la victime que je suis.

Cet acte délictueux, lourd de conséquences, a commencé le mercredi 19 mars 2025. Ce jour-là, les « avocats » (que je qualifierais de « complices et véreux » si on n'était pas dans le prétoire d'un tribunal d'État) du Sieur ABOU Sakaryaou faisaient du dilatoire à l'audience du délibéré. Ils prêchaient l'incompétence de la juridiction qu'ils avaient eux-mêmes saisie il y a cinq ans, contre moi, sur la base de faux documents, faux témoignages, accusations mensongères, faux et usage de faux, à l'abri de juges bienveillants en tout cas paraissant « sous influence » compte tenu des multiples changements de composition de la cour, de plusieurs réquisitions de Ministères publics non suivies de délibéré mais accordant des délais sans fin au plaignant pour déposer toujours les mêmes observations à contenus mensongers et diffamatoires à l'endroit de la victime accusée que je suis : depuis cinq ans donc, nous sommes allés de renvois d'audiences en renvois.

J'ose croire que cette demi-dizaine d'années était nécessaire aux juges pour découvrir le « pot aux roses ». Car on peut penser que le délibéré de cette audience du mercredi 19 mars dernier

allait forcément déboucher sur une issue défavorable au Sieur ABOU Sakaryaou alors qu'il avait engagé lui-même cette procédure pénale contre la victime que je suis. C'est sans doute cette éventualité qui pourrait être à la base de sa panique et celle de ses avocats qui ont alors curieusement entrepris de plaider l'incompétence du tribunal saisi par leurs soins. Et bien évidemment, à cette audience du 19/03/2025, le délibéré a été renvoyé au 16 avril pour un ultime débat sur la compétence de la juridiction. Malheureusement à l'issue des débats, et contre toute attente, le Président du tribunal a pris la décision de renvoyer à nouveau le délibéré au calendrier grec, au 5 novembre 2025.

Faut-il rappeler que la victime que je suis :

- N'est autre qu'un honnête et honorable citoyen de l'ombre plutôt discret. J'ai joué en amont, un rôle éminent et sans doute déterminant, avec et pour vous, Monsieur le Président élu en 2016, dans l'élaboration du cadre général des choix de stratégie, d'écriture des termes de références et de la définition des grandes lignes essentielles du PAG dans le domaine des infrastructures.
- Est accessoirement le père de l'embryon mort-né SAI (société africaine d'ingénierie). Embryon mort-né parce que la SAI, dès que je l'ai présentée à ceux que vous m'avez indiqués, a été aussitôt remplacée opportunément par ces derniers, par la création précipitée de l'Agence du Cadre de Vie (ACV-DT) à laquelle a succédé plus tard en novembre 2021 l'organisme institutionnel aujourd'hui nommé SIRAT dont le « business plan » ne serait autre que celui qu'il m'est revenu d'avoir écrit quatre ans auparavant et qui assure aujourd'hui la Maitrise d'ouvrage Déléguée d'une grande partie des travaux en cours du PAG. Je n'ai compris que tardivement que leur zèle à me déconseiller la mise en œuvre de vos directives à travers la SIA n'était que leur moyen pour se mettre en écran. En réalité le non initié que j'étais, découvrait que la pratique héréditaire consensuelle dans les marchés publics au pays des Béninois se mettrait ainsi en place à mon insu :
- Deux tiers du montant de l'offre du titulaire du marché seraient dévolus aux travaux ou prestations quelle que soit la qualité du rendu visible et un tiers s'évaporerait dans les labyrinthes ténébreux de l'Administration ?
- Tous les responsables de l'administration qui gèrent un projet percevraient des émoluments salariaux mensuels de chaque entreprise ?
- Les directeurs des bureaux d'études et de contrôle des travaux seraient salariés des entreprises qu'ils contrôlent ainsi que leurs employés ;
- Pour les uns, ce serait semble-t-il l'entreprise qui paierait les voyages et les frais de soins de santé en Europe ou en Amérique pour les dirigeants de l'Administration et leur famille ?
- Pour d'autres, ce serait les frais d'étude de leur descendance qui seraient prises en charge par les entreprises et/ou les bureaux d'études dans les universités et autres grandes écoles européennes et américaines ?
- Les organismes de contrôle seraient ainsi à la fois juges et parties en ce qu'ils seraient également propriétaires d'unités de sous-traitance pour l'entreprise titulaire.

Pour n'avoir pas compris que c'était le modus operandi qu'ils voulaient mettre en place, j'ai été « viré » comme un malpropre en ce sens qu'un commando constitué de « représentants

véreux semble-t-il de l'État », est venu manu militari assiéger les bureaux de ma société, chasser le personnel et les remplacer par leurs protégés fidèles. Les sbires de mes adversaires occultes sont revenus ce jeudi 20 mars 2025, pour achever leur œuvre de destruction de l'ennemi que je suis pour eux, non initié à leur club d'intérêts égoïstes et anti patriotiques en s'attaquant tel un gang de malfaiteurs à mes biens personnels en mon absence. Visiblement, cela ne leur avait pas suffi de me faire condamner à mon insu il y quelques années, avec les mêmes méthodes, à la saisie de mes biens personnels. Les juges du tribunal ayant prononcé cette condamnation vont découvrir beaucoup plus tard la réalité des faits, à savoir que les directives d'aménagement conformément aux règles et autres normes professionnelles et prescriptions techniques que j'ai élaborées, ont été mises de côté par rancœur ou par ignorance pour permettre à mes bourreaux de continuer dans la routine ce qu'ils ont toujours fait où la médiocrité devenue l'excellence est glorifiée en vue de préserver leurs intérêts égoïstes. Avec le recul, les véritables professionnels des infrastructures routières constateront que le respect des réglementations et les plans d'aménagement normatifs élaborés par mes soins, ont concerné peu de réalisations, sauf :

- L'avenue de la Marina du port jusqu'à l'aéroport et son prolongement de la route des pêches encore en aménagement sans doute parce que c'était sous surveillance constante du titulaire du Palais de la Marina ;
- Ainsi que quelques 2 à 4 autres avenues dans la ville de Cotonou dont les standards et plans d'aménagement aient pu partiellement relever de mes directives.

La justice ne semblait pas être organisée pour faire droit à mes arguments et preuves. De plus, je ne connaissais aucune personnalité puissante pour défendre ma cause à part vous, Monsieur le Chef de l'Etat qui :

- qui m'avez fait venir auprès de vous ~~lui~~ le 14 novembre 2016 ;
- qui m'avez payé mon billet d'avion pour ce besoin ;
- et avec qui j'ai travaillé à titre gracieux sans témoin jusqu'à la fin de la première semaine de décembre 2016 avant l'officialisation devant le monde entier du PAG début du 3ème tiers du même mois.

Monsieur le Président, ne soyez pas aveugle ! Toutes ces choses se passent sous votre règne, à l'ombre de la « Rupture ». La corruption serait, selon certains, plus florissante et plus juteuse aujourd'hui plus que jamais, autant, pour ceux qui sont chargés d'empêcher qu'elle ait lieu, que pour ~~bien évidemment~~ les acteurs porteurs de projets se réalisant partout sur l'étendue du territoire. Comme hier, ça se passe « entre soi » et ce sont les mêmes, réclamant à cor et à cri les « retombées sociales pour le peuple » avec toute la mauvaise foi qu'on leur connaît, qui en sont la cheville ouvrière en protégeant les privilégiés du même camp auquel ils appartiennent.

Monsieur le Président,

J'ai oui dire que vous auriez exprimé votre déception à mon égard alors que vous m'avez fait confiance. Si cette déclaration a existé (puisque je n'ai jamais eu l'occasion d'en discuter avec vous en aparté), je voudrais la mettre sur le compte de ce qui a pu vous être présenté par d'autres en qui vous avez également placé votre confiance, mais qui en abusent réellement.

Au regard de tout ce qui précède, vous comprenez ici finalement que je n'ai jamais sous-traité par un tiers le travail que vous m'avez confié. J'ai tout au plus été coupable de naïveté vis-à-vis de vos collaborateurs que vous m'avez identifiés et qui nous auront alors dupés tous les deux. Ils sont encore là, autour de vous, tout puissants ! La part des études APD-DAO ainsi que du contrôle des travaux, qui m'a été laissée par vos ordonnateurs, je l'ai réalisée seul avec professionnalisme en supportant moi-même tous les frais de réalisation. Mon rendu groupé dans celui du consortium porte le seul seau de ma société avec copie à la Présidence de la République. Mais les ordonnateurs ont choisi de mettre de côté les documents préparés par mes soins et lancer en appel ceux erronés et non conformes aux règles modernes d'aménagement, malgré mes avertissements, confiés à autres intervenants rapportés par l'ordonnateur principal qui a pris la décision pour des raisons obscures et fallacieuses de ne plus me reconnaître comme interlocuteur !

Monsieur le Président, dans cette affaire, j'ai été piégé à dessein par les partenaires que vous m'avez indiqués, à savoir Messieurs Feu Gbaguidi Anselme et Dèdjinou Calixte mandataire du titulaire recommandé Attakpa Omer, tous, bien introduits depuis des lustres dans le sérail des gouvernements. Ce sont eux qui ont introduit à mon insu, abusant de la confiance aveugle que je leur faisais, le nom de l'établissement CETPI et leur homme de main, l'escroc ABOU Sakaryaou dans le protocole d'accord du Consortium SAI et le faire signer comme mon mandataire fictif dans un document falsifié antidaté par un notaire douteux. Un faux complet. C'est ainsi que le mandataire traître du Consortium, feu Gbaguidi Anselme, a détourné tous les règlements des paiements, fruit de mes prestations, au profit de ABOU/CETPI. Quand je me suis aperçu du manège crapuleux et ai demandé de mettre fin au mandat frauduleux complice accordé à Abou à leur instigation, ils ont passé outre en maintenant comme leur partenaire le sigle CETPI et Abou sur leur rendu sans consistance et totalement erroné qui reçut l'aval et la bienveillance de l'Ordonnateur.

Il est curieux et triste de constater aujourd'hui que Maître Aplogan Julien Espéré :

- serait aujourd'hui l'avocat de l'institution SIRAT représentant l'Etat dans les conflits de déguerpissement fonciers relatifs au PAG ;
- est le même qui m'a été recommandé par les gens du sérail pour défendre mes intérêts dans cette ténébreuse affaire ;
- est encore celui qui a prélevé à son profit une somme d'environ « Trente Millions de Francs CFA » sur un règlement en ma faveur déposé à dessein par le mandataire fourbe puis déconsigné au greffe du Tribunal de Cotonou.

C'est cette somme que réclame le sieur Abou comme non perçu manquant pour des prestations qu'il n'a d'ailleurs jamais réalisées. C'est pour cette somme que ~~et pour laquelle~~ j'ai été condamné à la saisie sur mes comptes bancaires et de tous mes biens par ce tribunal lors d'une audience tenue le 24 janvier 2019, en l'absence complice de mon avocat et dont moi-même je n'ai été informé qu'en novembre 2019 par ma banque au moment où l'Administration me notifia son intention de résilier mon contrat individuel de contrôle des travaux après dissolution, à son initiative, du consortium SAI.

Depuis 5 ans, tout ce « beau » monde refuse de comparaître devant le Bâtonnier de l'Ordre des avocats mais introduit un pourvoi en cassation « bidon », manipule la Justice pour que

j'en sois déchu et continue à agir dans l'ombre pour que ma requête de rabattement de l'ordonnance de déchéance ne connaisse jamais de suite.

Monsieur le Président, qu'il vous souvienne que, lors d'une réunion initiée par vous-même le 3 juillet 2019, la haute autorité de l'Agence du Cadre de Vie, déjà saisie par mes soins, m'a intempestivement empêché de répondre à vos questions, multipliant ses prises de paroles et avançant des propos totalement mensongers selon lesquels j'aurais commandité des travaux supplémentaires d'une valeur de « Trois Milliards » sans que le Maître d'Ouvrage en soit tenu au courant.

Monsieur le Président, je souhaite que vous acceptiez de comprendre que c'est parce que ladite haute autorité de l'Agence du Cadre de vie avait peur que je révèle en public les irrégularités que j'ai découvertes dans le marché de l'entreprise et qui empêcheraient l'aménagement normatif des carrefours et la réalisation de purges pour la bonne tenue des assises de routes. Depuis cette date, j'ai été mis en quarantaine par l'ensemble de l'Administration Béninoise et tous les bureaux d'études internationaux et béninois intervenant dans le pays.

Monsieur le Président, je souhaite que vous sachiez également que je ne suis pas la première victime du sieur Abou. Cet individu sans foi ni loi, coutumier de faits d'escroquerie a été infiltré à dessein dans le Consortium SAI par mes partenaires hostiles, en abusant de ma bonne foi pour lui substituer à moi par la suite. Il serait la tête chercheuse d'affaire (« klébé ») d'un consortium constitué de juge, avocat, huissier, commissaire-priseur véreux qui sévit en toute impunité dans les arcanes judiciaires de notre pays : leur mode opératoire consiste à ce que le sieur Abou affublé de titre de chef d'entreprise, qui n'a jamais compété pour gagner un marché public parce que n'en ayant ni la qualité ni la compétence :

- s'immisce sournoisement dans les marchés des entreprises étrangères ou nouvelles dans le pays, comme prestataire de services de levées topographiques ;
- crée, sans avoir rien fait, des incidents prémédités et traîne les titulaires devant des tribunaux où, par de fausses procédures judiciaires interminables, concoctées d'avance, par des magistrats occultes en complicité avec des avocats douteux de sorte que c'est toujours l'escroc Abou qui gagne pour le partage du butin.

Vous pouvez inviter vos services à consulter Google pour découvrir que les victimes ces dernières années sont des entreprises chinoises, brésiliennes et bien d'autres qui ont travaillé pour le PAG.

Monsieur le Président, au regard de l'emprise de mes protagonistes sur la justice, de leur capacité à faire agir la force publique, de la facilité qu'ils ont à pouvoir se rendre à mon domicile, prendre possession aussi aisément de mes biens et agir physiquement et moralement sur les membres de ma famille, je me dois de vous solliciter à accorder une importance vitale au danger que courent dorénavant les habitants de ma maison familiale

quand des malfrats peuvent débarquer en impunité à tout moment au cœur d'un quartier «huppé» de Cotonou au vu et au su semble-t-il d'un Chef de quartier qui ne réagit même pas après l'exécution de la forfaiture. Aussi, je vous redirige les éléments constitutifs de cette agression à partir desquels j'ose espérer une vive réaction de votre part pour conjurer tout terrorisme qu'on découvre à l'occasion qu'il n'est pas seulement de l'extérieur à notre pays.

Monsieur le Président, voici plus d'un mois que je vous ai fait parvenir au préalable du contenu de la présente missive. Je n'ai malheureusement eu aucune réaction de votre part. Je peux aisément penser que les charges qui sont les vôtres en une période aussi cruciale ne vous en aient pas laissé le temps, si tant est que ma lettre vous est réellement parvenue. C'est pour cela que je passe par cet exercice obligé d'une lettre ouverte afin que si demain, quelque chose arrivait à un membre de ma famille ou à moi-même, vous-même ainsi que mes amis puissiez en connaître la cause.

Je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de ma considération distinguée.

La Victime Innocente,

Louis TOGNISSO